

COLOCO

PARC MALBOSC

Synthèse des concertations avec les groupes de réflexion citoyens

Janvier 2011

UN CONTEXTE SINGULIER

Le Parc Malbosc se déploie aujourd'hui sur d'anciennes terres agricoles entourées d'urbanisations successives. La Ville de Montpellier a lancé dans les années 2000 un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un « parc champêtre », dont l'Agence TER a été lauréate. Par la suite sels quelques éléments de ce projet on été réalisés par la Ville en régie. Cependant, l'inachèvement des travaux ainsi que la mauvaise cohérence des usages présents actuellement porte préjudice à l'image de cet espace naturel urbain, et limite l'appropriation des riverains.

*« On peut se plaindre parce que les roses ont des épines ou se réjouir que les épines aient des roses. »
Abraham Lincoln*

Aujourd'hui la Ville de Montpellier souhaite réengager un processus d'aménagement de ce parc urbain en débutant la démarche par une concertation citoyenne. Celle-ci doit définir les souhaits des riverains et habitants dans la précision d'objectifs à court, moyen ou long terme.

C'est dans ce cadre qu'intervient cette synthèse des 9 réunions et 2 visites de site opérées entre novembre 2010 et Janvier 2011.

| Objectifs |

Ces ateliers citoyens ont été organisés en trois groupes de réflexion regroupés en thématique : Accessibilité, circulation, sécurité et éclairage (Atelier 1), équipements, aménagements et usages (Atelier 2), plantations, niches écologiques, vergers et potagers (Atelier 3). Les objectifs sont multiples et de leur cohérence sera issue la définition d'un document qui puisse servir aux services techniques de la ville pour mettre en place un plan d'actions dès cette année. La transmission de ce document sera efficace si les interactions entre services techniques de la ville est synergique (Démocratie Locale / DIPAN / SERM, etc.) et si les ressources citoyennes en place sont intégrées de façon récurrente dans le processus de mise en œuvre du projet.

Les objectifs de cet engagement de la ville en faveur du « faire ensemble » induisent la mise en place d'une méthode spécifique de développement du projet, qui permette de compter sur les capacités de chaque acteur de façon optimale. Les nombreuses associations présentes dans les quartiers environnants sont une opportunité rare pour la Municipalité de construire un projet partagé et approprié dès les premières phases de travaux.

DIAGNOSTIC DES POTENTIELS EXISTANTS

| Un Espace naturel unique à Montpellier |

Le comité souhaite la création d'un grand parc urbain dont le rayonnement s'étendrait à l'échelle de la ville. Le parc Malbosc est un espace de respiration dans la ville, ouvert à tous les montpelliérains. Il nous apparaît essentiel de préserver cet espace de l'urbanisation qui grignote peu à peu les espaces de nature encore présents en ville. Plusieurs quartiers (Malbosc, Hôpitaux-Facultés, Paillade-Mosson et Cévennes) s'investissent et œuvrent ensemble pour permettre une urbanisation harmonieuse qui ne compromette pas les qualités paysagères et environnementales de ce site unique.

Ce parc doit être un lieu d'accueil et de préservation de la biodiversité dans lequel les espèces autochtones et méditerranéennes seront privilégiées. La diversité se traduira notamment par la mixité des ambiances paysagères et des habitats (espaces agricoles, boisements, prairies, haies champêtres...). Ces principes ont été définis dès le lancement du concours et restent valables aujourd'hui. Cependant, la prise de conscience croissante de la valeur et de fragilité des écosystèmes urbains, insiste encore davantage actuellement sur la rigueur des principes écologiques à appliquer dans cet aménagement.

A une échelle plus vaste, ce parc peut devenir un site exemplaire de nouvelles formes d'aménagement respectueuses du contexte et des dynamiques écologiques.

| Un Paysage et des écosystèmes à préserver |

L'identité paysagère du parc de Malbosc est marquée par la présence d'un important plateau à l'Est qui ouvre des perspectives uniques sur la vallée de la Mosson. Une rupture de ce plateau se traduit de façon très nette au Nord par la présence de coteaux abruptes et boisés. Cette cassure s'adoucit ensuite vers le sud du parc, jusqu'aux cultures de vignes survivantes des pratiques agricoles traditionnelles.

La faible épaisseur et la pauvreté du sol, combinées à des conditions climatiques difficiles ont façonnées un paysage altérant entre garrigues et prairies sèches, ponctué de haies et de vergers vestiges d'une ancienne activité agricole des terres.

Les friches, les garrigues, les boisements méditerranéens, les anciens vergers constituent autant de refuges de la biodiversité, qu'il est essentiel de préserver. La quasi absence de gestion de ces structures végétales à en effet permis à une flore spécifique et adapté au condition pédoclimatiques du site de s'implanter, offrant de fait nourriture et abris aux oiseaux, petits mammifères et autre insectes.

Aujourd'hui ces espaces sont plus ou moins morcelés et ont perdus leur unité, notamment du fait de l'urbanisation et des récents aménagements dans le parc (rue Aglaë Adanson). La restauration des connexions entre les différentes structures végétales est un des enjeux majeurs de notre projet. Il s'agit de recréer un véritable corridor vert du Sud au Nord du parc mais aussi d'Est en Ouest à travers la rue Aglaë Adanson. Outre sa fonction écologique cette trame accompagnera les grands axes de circulation douce du parc offrant ainsi un couvert végétal ombragé aux usagers.

| Connexions urbaines et continuités paysagères |

Relations aux quartiers, accessibilité

Le Parc Malbosc est connecté à son territoire par des structures naturelles anciennes, orientées selon des principes d'une échelle vaste en relation à la géographie : Vallée du Lez, Plateau, Gimel, Vallée du Verdanson, Aqueduc St. Clément. L'atelier 1 a défini les grands principes de d'accès et de circulation dans et autour du parc qui abondent dans le mêmes sens que celles de l'atelier 3. Nous tenons à souligner l'importance de ces connexions interquartiers qui offrent une véritable alternative aux modes de déplacements motorisés qui constituent un véritable problème dans la ville. La mise en place d'axes de circulations douces dans et autour du parc est aussi l'occasion de créer de véritables continuités vertes entre les grands espaces de nature de la ville par la mise en place d'ourlets boisés le plus large possible.

Nous souhaitons que les trames vertes et viaires représenté sur le plan des circulations soient prises en compte dans le PLD et plus particulièrement dans les projets d'urbanisation des parcelles qui bordent le parc.

PRINCIPES D'ACTION

| Orientations d'intervention |

Un Parc Naturel Urbain

Le parc possède actuellement des reliquats de structures agricoles (haies, vergers) à conserver absolument et à entretenir. L'esprit du parc doit rester celui d'un espace naturel, avec des ambiances dites « sauvages », avec des aménagements ponctuels d'accueil du public.

Plantations et régénération naturelles

Plusieurs zones du parc doivent être revégétalisés pour des raisons paysagères et écologiques mais aussi pour des raisons d'usage de l'espace en période estivale.

- Le système de haies et d'espaces de garrigue est à prolonger le long du coteau des vignes au Sud jusqu'au verger au Nord. L'idée est de retrouver la végétation spécifique des coteaux et de reconnecter visuellement et écologiquement les deux morceaux du plateau de Malbosc. Il sera possible de recourir à des techniques de régénération naturelle par des espèces endémiques.
- L'ensemble de la rue Aglaë Adanson et de ses abords doit être planté plus densément pour offrir une traversée ombragée du parc dans le sens Est Ouest.
- La limite Nord Est entre le parc et les nouveaux lotissements fera l'objet de ce type de traitement. Une bande végétalisée de 10 à 15 m de large permettra de conserver des vues sur le parc tout en donnant du dégagement.
- La limite Sud Ouest du parc en contact avec le centre technique de la TAM devra être densément reboisé.

Différentes intensités d'usage

Dans l'esprit de la création d'un parc naturel urbain, nous souhaitons préserver certains espaces des nuisances associées à la fréquentation du public. Ces espaces identifiés sur le plan, pourront être simplement clôturés à l'aide ganivelle.

Dans le reste du parc il s'agira de trouver des compromis entre usages et préservation de la biodiversité.

| Intensités d'aménagement |

L'ensemble du groupe de réflexion converge vers l'idée que l'augmentation des usages du parc peut, et doit être combiné à la préservation des dynamiques écologiques. Les aménagements du parc doivent être exemplaires en termes d'impact écologique et de respect de l'environnement.

Dans ce sens nous préconisons :

- de concentrer au maximum les usages qui exigent des aménagements importants
- de concentrer les aménagements d'accueil du public aux entrées du parc
- d'éviter une multiplication des circulations dans le parc
- de choisir des matériaux et du mobilier qui aient un impact minimum sur le site (revêtements perméables, bois non traité ...) et qui s'intègrent parfaitement dans un environnement naturel.

Accès, Relations et Transitions avec l'extérieur du parc

Le parc doit offrir aux usagers une ambiance la plus naturelle possible. Les limites du parc seront donc accompagnées d'un ourlet arbustif ou arboré qui permettra de préserver le parc des nuisances extérieures (visuelle, sonores ...) tout en ménageant des perméabilités visuelles qui permettent la vision panoramique du parc sur les lointains.

Circulations

Deux types de cheminements permettront de circuler dans le parc :

- Les circulations principales, correspondants aux axes de traversée du parc ou au parcours sportif. Ils seront relativement large pour permettre de se croiser et de se dépasser facilement et seront destiné à tous les modes de circulation douces (cycliste, promeneurs, joggeurs, poucettes, PMR ...). Dans les zones les plus ensoleillées, ces cheminements pourront être accompagnés d'arbres d'alignement ou de pergolas.
- Les circulation secondaires dédiés à la promenade pourront être moins larges (1,5 m) et en matériaux perméables type stabilisé. Ces chemins seront destinés à la déambulation et peuvent être associés à des parcours botaniques. Les cycles ne sont pas désirables sur ce type de chemins qui seraient rapidement dégradés.

Equipements sportifs

Le périmètre du boudrome actuel le long de la rue de Malbosc peut accueillir les équipements sportifs proposés par l'atelier 2 (City-park, BMX ...). Cet espace doit être aménagé en cohérence avec le parc afin de ne pas créer une poche bétonnée isolée. La plantation d'arbre sur cet espace est nécessaire pour pouvoir permettre son utilisation toute l'année.

Les équipements sportifs légers de type agrès seront intégrés en petits ensembles à des points spécifiques le long du parcours sportif. L'objectif étant de limité la dissémination des équipements dans tout le parc. Une étude spécifique sur les équipements d'agilité à implanter dans le parc est actuellement menée par l'Association Montpelliéraine de Parcours (Contact : Marc Stéphane).

Mobilier

Le mobilier est un aspect important de l'aménagement de ce parc puisqu'il va marquer l'identité spécifique du parc naturel urbain. Il devra donc être choisi de façon à affirmer l'aspect naturel du site tout en répondant aux attentes des habitants.

Dans le parc :

- des bancs et des poubelles seront placés régulièrement le long des circulations principales.
- des plateformes en bois disposé dans l'ancien verger permettra d'accueillir de multiples usages

- Aux entrées :
- des bancs seront placés régulièrement le long des circulations principales.
- des agrès en début ou fin de parcours sportif
- des fontaines à boire
- des panneaux d'information (plan du parc, règlement ...)
- des toilettes

Eclairage

L'éclairage du parc devra être maîtrisé et limité aux circulations principales et aux zones d'accueil du public (entrées du parc, équipements sportifs, belvédère). Un balisage ou éclairage rasant permet de limiter les nuisances aux riverains et à la faune. Le parc doit faire partie d'une « trame noire » qui respecte la nécessaire obscurité nocturne pour les rythmes des organismes vivants. Cette action est également un élément majeur d'une logique d'économie d'énergie.

Parc à chien

Le Parc à chien situé non loin des nouveaux lotissements de Malbosc n'a pas sa place dans le parc. Il pourra être déplacé vers une des entrées principales.

| Gestion |

Nous pensons que l'aménagement de ce parc doit d'avantage reposer la gestion des structures végétales existantes plutôt sur des opérations de plantations « classiques » visiblement inadaptées aux site (difficultés de reprise des végétaux plantés dans les tranches 1 et 2) mais aussi coûteuses en énergie, en argent (coût des végétaux, du système d'irrigation...) et écologiquement insatisfaisantes (dépense en eau...).

Le recours aux techniques de régénération naturelles comme alternative à des plantations classiques pourrait se révéler en tout point avantageux. Dans certains espaces le processus d'enrichissement naturel est déjà en cours et il suffira de pratiquer une gestion adaptée pour que la végétation arbustive et arborée s'installe durablement.

Les haies bocagères existantes dans la partie sud du plateau doivent impérativement être préservée pour leur valeur écologique et le rôle de microrégulation climatiques qu'elles jouent. Il sera nécessaire de compléter et de renouveler certaines portions dégradées de ces haies.

Les prairies sèches feront l'objet d'une gestion particulière qui intègre les enjeux écologiques et les contraintes d'usage. Certains espaces pourront être tondus régulièrement pour permettre leur utilisation par le public alors que d'autres seront fauchés tardivement. Les zones tondus et fauché pourront changer d'une année sur l'autre.

| Acteurs et interactions |

Les associations locales et plus largement les habitants souhaitent s'impliquer et participer à la création du parc (aménagement, gestion, animation). Le fonctionnement entre les associations et la ville doit articuler propositions citoyennes et décisions municipales dans un engagement réciproque de collaboration. Les associations proposent des interventions et les réalisent en partenariat avec la ville.

Plusieurs propositions ont déjà été élaborées par le groupe de travail :

- Un Atelier pédagogique sur la taille des oliviers
- Un jardin collectif sur une petite parcelle bordée de haie au centre du parc. Ce jardin serait entièrement géré par une association ou un collectif d'habitants.

Pour que ces interventions se fassent dans de bonnes conditions, il est nécessaire de définir le rôle et la responsabilité de chacun par rapport aux différents services de la ville.

Du côté des habitants et des associations, il est proposé de créer un collectif d'associations dans lequel un ou plusieurs représentants assureraient le lien avec les services de la ville.

Du côté de la ville, il est évoqué la création de poste de Garde espace naturel / Animateur qui serait le relais officiel de la ville en relation avec les habitants et associations.

Il est demandé à la ville de :

- METTRE À DISPOSITION DES MOYENS ET LE MATERIEL NECESSAIRE AUX INTERVENTIONS
- Etre gestionnaire du parc : les associations ne veulent pas remplacer la gestion municipale mais proposent leur collaboration pour une action plus locale et participative.
- Les associations souhaitent être accompagnés par des professionnels dans la construction de leurs projets.
- Assurer un accompagnement : Il est primordial d'avoir un interlocuteur qui fait le relais entre la ville et les associations afin de garantir la cohérence de toutes les actions.
- INFORMER LES ASSOCIATIONS DES INTERVENTIONS EFFECTUEES : le groupe de réflexion félicite la ville pour sa réactivité aux demandes mais regrette que les actions municipales se fassent sans information aux riverains afin d'optimiser les interventions avec leurs demandes.

| Synergies possibles |

| Phasage |

1. Mise en place rapide d'un cadre organisationnel qui permette de poursuivre la collaboration entre les services de la ville et les habitants/associations.
2. Premières animations prévues au printemps :
 - Atelier pédagogique sur la taille des oliviers
 - Mise en place du jardin collectif
3. Travaux de mise en sécurité de l'avenue Aglo
4. Elaboration du projet d'aménagement

| Vers un document d'objectifs |
